

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

Ceci est une communication publicitaire.
Veuillez vous référer à la note d'information de la SCPI et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement



DOCUMENTATION

Bulletins trimestriels des SCPI CRISTAL

Les résultats du 3^e trimestre 2025 des SCPI CRISTAL Life et CRISTAL Rente sont désormais disponibles sur le site !

CRISTAL Rente : La SCPI des Grandes Enseignes

Au 30 septembre 2025, CRISTAL Rente affiche une **capitalisation de 676 M€** pour près de **12 000 associés**. Composé de 152 actifs, son portefeuille compte des locataires soigneusement sélectionnés parmi des **marques reconnues** dans l'alimentaire, le bricolage, la jardinerie ou encore la restauration.

Avec un TD⁽¹⁾ 2024 de 5,06 % et un PGA⁽²⁾ de 5%, la SCPI affiche un rendement stable et **supérieur à la moyenne du marché⁽³⁾**, depuis plus d'une décennie.

Une performance saluée par le magazine Le Particulier (Groupe Le Figaro), qui lui a décerné le **Trophée d'Argent** dans la catégorie commerces lors des **Victoires SCPI 2025**.



Télécharger le bulletin



CRISTAL Life : La SCPI des Besoins essentiels

Avec 36 actifs répartis en France et en Europe, dont trois nouvelles acquisitions à Lille, Bedford et Amsterdam, la jeune SCPI détient un portefeuille d'actifs diversifiés, dans les secteurs **essentiels à la vie quotidienne** : santé, bureaux, résidentiel et commerces.

Son prix de part, qui est passé de **206 € à 208 €** au 1^{er} novembre, reste toujours bien en dessous de sa valeur de reconstitution⁽⁴⁾, évaluée à 223,41 €.

Soutenue par une **collecte brute de 98 M€ sur les trois premiers trimestres de l'année**, la SCPI a récemment franchit le cap symbolique des **300 M€ de capitalisation**, soit une hausse de +47% depuis le début de l'année.



[Télécharger le bulletin](#)

(1) Le taux de distribution de la SCPI est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année n. En 2024, la part non récurrente des dividendes, résultant d'un recours occasionnel au report à nouveau, est de 0%. Sur le total de la distribution intervenue au cours de cette même année, la part de revenus financiers est de 2,37% et la part de fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé est de 4,71%. (2) La performance globale annuelle correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et la variation du prix public de souscription, entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 1^{er} janvier de l'année N+1, pour les SCPI à capital variable. (3) Source : ASPIM (4) Valeur de reconstitution : est déterminée à partir de la valeur de réalisation augmentée de la commission de souscription, multipliée par le nombre de parts émises, ainsi que l'estimation des frais qui seraient nécessaires pour l'acquisition du patrimoine de la société à la date de clôture de l'exercice (art. R.214-109 du Code monétaire et financier).

**Les performances passées ne préjugent pas
des performances futures.**

Une question ?

Être rappelé par votre responsable régional



L'Équipe Inter Gestion REIM



Siège Social Inter Gestion REIM - 38, avenue de l'Opéra 75002 PARIS - Tél : 01 43 12 52 52
Société Anonyme au capital de 240 000,00 euros - N° SIRET 345 004 436 00068
Société de gestion agréée en France sous le n° GP 12000008 et réglementée par l'AMF

AVERTISSEMENTS

Avant de prendre sa décision, l'investisseur doit se souvenir que le placement en parts de SCPI :

- Ne saurait être entrepris que dans une **perspective de plusieurs années** – dix ans au minimum – délai nécessaire pour que la valorisation des parts ait compensé au moins partiellement les charges initiales inhérentes à l'acquisition d'immeubles et également les frais liés à la souscription des parts.
- Demeure un **placement à caractère immobilier**. En conséquence, la régularité de ses résultats (revenus et évolution du prix de la part) est directement dépendante de la conjoncture économique.
- La Société de gestion **ne garantit aucun objectif de rentabilité**. Les revenus potentiels peuvent varier à la hausse comme à la baisse ainsi que la valeur de la part.
- Est soumis à la **transparence fiscale** qui impose le résultat de la société entre les mains des associés au prorata de leur participation dans la société. Ainsi, le revenu imposable peut-il, dans certains cas, être supérieur aux revenus effectivement distribués par la SCPI. La Société de gestion transmet aux associés les éléments nécessaires à la déclaration annuelle des revenus.
- Est un placement dont les **performances futures sont soumises à l'impôt**, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.
- Présente un **risque de perte en capital et de liquidité**.

La note d'information de la SCPI, le document d'informations clés, les statuts, les bulletins de souscription, le dernier bulletin trimestriel d'information ainsi que le dernier rapport annuel sont disponibles en langue française auprès d'Inter Gestion REIM ou sur le site www.inter-gestion.com

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)

